Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260721-DC26_162-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiche le 27/07/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 - 162

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT DE LOCATION-MAINTENANCE D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR AVEC LA SOCIETE PITNEY BOWES

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- Vu la délibération n° DL26-048 du Conseil municipal portant délégation de compétences au Maire ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre dispose d'une machine à affranchir utilisée pour les besoins des services municipaux ;
- Considérant la nécessité d'assurer la continuité de son entretien, de sa maintenance et de son utilisation ;
- Considérant la proposition de renouvellement du contrat de location-maintenance présentée par la société Pitney Bowes, portant sur le matériel existant, pour une durée de 60 mois et un loyer mensuel de 88,50 € HT, avec une date d'effet fixée au 15 juin 2026 ;

DECIDE

- De signer le contrat de location-maintenance de la machine à affranchir de la Ville n° 7000171334, avec la société Pitney Bowes, conformément à l'offre référencée 709068 aux conditions suivantes :
 - durée : 60 mois, à compter du 15 juin 2026,
 - montant : 88,50 € HT par mois,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce dossier, selon les besoins de la collectivité.

A Tonnerre, le 9 juillet 2026
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

MAIRIE DE TONNERRE 89700

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.